



Commune de
MONDERCANGE
Secrétariat

Date de l'annonce
publique de la séance:
27.02.2024

Date de la convocation
des conseillers:
27.02.2024

Point de l'ordre du jour:
No.: 7.f)

Délibération du Conseil Communal de Mondercange

Séance publique du 5 mars 2024

Présents: M. FÜRPASS, bourgmestre ;
M. SCHRAMER, Mme BAUSTERT-BERENS,
échevins ; Mme BASTIAN ép. JUCHEM, Mme
BECKER, Mme BOEVER-THILL, M. CLEMES, M.
GASPAR, M. MARTINS, M. VAN RIJSWIJCK,
Mme WEISGERBER, conseillers ;
Mme BRACONNIER, secrétaire communale

Absent(s) et
excusé(s): M. CURFS, conseiller,
Mme SCHWEICH, conseiller (**Délégation du
droit de vote à M. GASPAR**)

**Objet: Modification au règlement-taxe communal relatif
aux cimetières et inhumations**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 20 mai 2022 portant approbation du règlement-taxe ayant pour objet de réglementer les taxes en relation avec les cimetières et les inhumations ayant lieu sur le territoire de la commune de Mondercange ;

Considérant que les tarifs pour les travaux de fossoyage ont été adapté par le prestataire externe ;

Considérant qu'il y a lieu de se conformer au principe de récupération des coûts ;

Considérant que la recette y relative est inscrite au budget de l'exercice 2024 à l'article 2/626/706200/99001 « Redevances pour confection de fosses au cimetière » ;

Considérant que partant, le collège des bourgmestre et échevins propose d'adapter les taxes de fossoyage des cercueils et urnes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents
d é c i d e

d'approuver le règlement-taxe communal relatif aux cimetières et inhumations comme suit :

Règlement-taxe communal relatif aux cimetières et inhumations

1. Concessions

Taxes	Somme
Concession tombale de 15 ans et prolongation de concession tombale de 15 ans : Tombe simple (1x2m)	200,00 €
Concession tombale de 15 ans et prolongation de concession tombale de 15 ans : Tombe double (2x2m)	300,00 €
Concession columbaire de 15 ans (1ère plaque-inscription incluse)	2.000,00 €
Prolongation d'une concession columbaire de 15 ans	500,00 €
Concession de 15 ans et prolongation de concessions de 15 ans pour les inhumations autour d'un arbre (cimetière en forêt)	150,00 €

2. Taxes relatives aux inhumations de cercueils et urnes

Taxes	Somme
Taxe de fossoyage simple profondeur (non due en cas de pose d'un caveau-cercueil ou caveau-urne)	1.000,00 €
Taxe de fossoyage double profondeur (non due en cas de pose d'un caveau-cercueil ou caveau-urne)	1.250,00 €
Taxe de fossoyage pour urne (non due en cas de pose d'un caveau-cercueil ou caveau-urne)	250,00 €
Taxe pour porteurs d'un cercueil	300,00 €
Taxe pour porteur d'une urne	75,00 €
Taxes pour pose d'un caveau-cercueils : Tombe simple	100,00 €
Taxes pour pose d'un caveau-cercueils : Tombe double	200,00 €
Taxe pour pose d'un caveau-urnes	100,00 €
Taxe pour ouverture d'une tombe dotée d'un caveau	100,00 €
Taxe pour inhumation d'un embryon et parties de corps	200,00 €
Taxe pour exhumation cercueil/urne d'une tombe	500,00 € (+ frais des travaux de fossoyage)

3. Taxes relatives aux poses d'urnes dans un columbarium

Taxes	Somme
Pose d'une urne au columbarium	200,00 €
Taxe pour porteur d'une urne	75,00 €
Taxe pour exhumation urne d'un columbarium	200,00 €

4. Taxes relatives aux dispersions de cendres

Taxes	Somme
Dispersion de cendres sur aire de dispersion	150,00 €

5. Taxes en relation avec le cimetière en forêt

Taxes	Somme
Dépôt des cendres autour d'un arbre	100,00 €
Dispersion de cendres (aire de dispersion au cimetière en forêt)	150,00 €
Frais pour plaque-inscription	75,00 €

6. Taxes diverses

Taxes	Somme
Taxe pour cérémonie (civile ou religieuse)	50,00 €
Taxe pour l'utilisation de la morgue	100,00 €
Taxe pour transcription d'une concession en cours	100,00 €
Taxe pour garde d'une dépouille mortelle d'un non-résident à la morgue	50,00 €/jour

Le présent règlement-taxe entre en vigueur trois jours après sa publication.

Ainsi arrêté à Mondercange, date qu'en tête
Pour expédition conforme
Mondercange, le 27 mars 2024

pour la secrétaire empêchée



Carole Oth

le bourgmestre



Jeannot FÜRPASS

